

Chapitre 2

Démocratisation et variations sur la position des minorités ethniques de l'Ouest

La participation des groupes ethniques minoritaires à la vie politique formelle constitue depuis plusieurs années un domaine de recherche fécond favorisant l'élaboration de nombreuses approches théoriques. Ce domaine est particulièrement important dans les sciences sociales américaines où le vote des Afro-Américains, des Latino-Américains et des Américains d'origine asiatique fait l'objet d'une attention particulière. De fait, aux Etats-Unis, aucun silence ne plane sur ce qu'il est convenu d'appeler le « vote ethnique ». C'est dans cette toile de fond que s'inscrit cette étude qui mobilise, comme nous l'avons dit au chapitre précédent, quatre groupes minoritaires de la région de l'Ouest : les Mbo de Santchou, les Tikar de Magba, les Pouakam et les Mbororo. Dans le présent chapitre, nous nous proposons de faire deux choses : premièrement, il s'agit de situer cette participation politique des minorités ethniques de l'Ouest dans son contexte historique en revisitant notre politique d'intégration nationale. L'application de cette politique a-t-elle véritablement conduit à l'intégration nationale et à l'unité du pays ? Ou au contraire, n'a-t-elle pas favorisé l'accentuation de l'instinct ethnique chez les Camerounais ? Cette politique est-elle réceptive à la question des minorités ? Deuxièmement, nous mettons en contexte les variations sur la position sociopolitique de ces minorités ethniques de l'Ouest, c'est-à-dire, concrètement, l'affaiblissement politique des Tikar de Magba, le renforcement de la position des Mbo de Santchou, l'éveil politique des Mbororo et la marginalisation persistante des Pouakam. Comment se structurent ces variations ? Quelles sont les préférences exprimées par les minorités mbo, pouakam, mbororo et tikar lors des consultations électorales ? Quelles sont leurs alliances et allégeances politiques ? Quels sont les candidats et membres élus desdits groupes minoritaires ? Disposent-ils des ressources mobilisables pour

se frayer des entrées dans les arènes politiques locales ? Quels rapports entretiennent-ils avec les groupes dominants ? Sont-ils conflictuels ou complémentaires ? Ces rapports déterminent-ils leurs alliances et stratégies politiques ? Quelles contraintes pèsent sur ces minoritaires ? En répondant à tout ce questionnement, nous nous bornerons simplement à dégager les tendances générales dans le présent chapitre ; aux chapitres suivants, celles-ci seront explorées de façon approfondie.

Le contexte historique de la participation politique des minorités ethniques de l'Ouest

Comme dit au chapitre introductif, le Cameroun est un pays d'extrême diversité tant et si bien que la problématique de l'intégration nationale est certainement dans ce pays « l'une des questions les plus préoccupantes et délicates qui s'est posée et se pose même encore, au-delà d'une quelconque quiétude qu'afficheraient les gouvernants dans leurs discours officiels » (Belinga in Nkwi & Nyamnjoh 1997:110-121). A cette diversité il faut ajouter la conjoncture de la décolonisation. En effet, l'indépendance est survenue dans des conditions difficiles dans ce pays. Une bonne partie de l'Ouest en particulier échappait au contrôle régulier des autorités de Yaoundé. Cette critique du pouvoir central par les armes déclenchée par le parti de l'UPC (Union des populations du Cameroun) avait pour objectifs d'empêcher la gestion de l'indépendance par une classe politique accusée de n'avoir pas pris part à la lutte anticoloniale. Cette grave crise et cette diversité eurent comme conséquence sur les gouvernants d'inscrire constamment la stabilité et l'intégration nationale au centre de notre vie politique. Celles-ci passent par la représentation des communautés ethniques du pays aux postes de direction de l'appareil d'Etat. Pour y parvenir, le premier président camerounais, Ahmadou Ahidjo, avait imaginé un principe, celui de l'« équilibre régional » emboîtant en fait le pas au colonisateur français. Celui-ci s'entend comme une politique de développement économique, social et culturel prônant la participation et la représentation effective de toutes les régions du Cameroun au sein des structures de l'Etat. Dans les lignes qui suivent, nous soulignons que ce mécanisme a toujours brillé par la marginalisation des minorités ethniques ; moins réceptif à l'inclusion sociale, il favorise les majoritaires et prévoit pour certains minoritaires un replâtrage local, en leur offrant prioritairement des positions de pouvoir comme maires dans les arènes communales. Encore, le multipartisme et la démocratisation sont venus remettre en cause ces arrangements issus du parti unique, en affaiblissant certains groupes, à l'instar des Tikar de Magba.

L'équilibre régional et la stabilité comme gage de l'intégration nationale

Au Cameroun, tout le monde est d'accord pour dire qu'à l'indépendance en 1960, on ne donnait pas cher le régime d'Ahmadou Ahidjo. Toutes les conditions

étaient réunies pour que le pays éclate en morceaux. Or un pays ne peut se développer et assurer le bien-être de ses populations que si ses ressources et ses énergies ne sont pas dispersées dans des entreprises de divisions internes ou de coups d'Etat permanents. Il importait donc avant tout, pour le président, d'assurer la stabilité du régime. Et cette stabilité passait forcément par l'union des Camerounais. Mais tout le problème était de savoir de quelle unité il s'agissait. Ou plus exactement, comment on allait parvenir à cette unité. « Unité à partir de la base, ou unité à partir du sommet », se demande Pierre Flambeau Ngayap (1983:338) ? Selon le même auteur, dans le contexte de la fin des années cinquante, début des années soixante, les seuls véritables risques de stress du régime étaient ceux que pouvaient provoquer les leaders politiques. Il arrivait que spontanément des individus manifestent, oralement ou physiquement, leur mécontentement. Mais ceux-ci ne pouvaient mettre en danger le régime au pouvoir que s'ils étaient repris et amplifiés par des leaders d'opinion. La stabilité passait donc obligatoirement par la paix entre les chefs. Les chefs, c'étaient les leaders des différents partis politiques et tous leurs états-majors. C'étaient les chefs traditionnels et les associations qu'ils animaient ou parrainaient. C'étaient les cadres de l'administration coloniale. Mais c'était également toutes les élites montantes : les premières générations des *énamarques*¹ qui allaient investir l'administration et certains grands corps, les chefs de l'armée, les hommes d'affaires, l'intelligentsia. C'est tout ce monde-là qu'Ahmadou Ahidjo réussit à rassembler autour de lui, en leur offrant des sièges de pouvoir et les faisant cohabiter dans des lieux spécifiques d'intégration : gouvernement, parlement, comité central du parti, conseils d'administration des grandes entreprises d'Etat ou d'économie mixte ; mais aussi mêmes quartiers, mêmes tribunes officielles, mêmes sociétés et clubs privés (Ngayap 1983:338).

Parallèlement, la participation de l'Etat dans l'activité économique était de plus en plus poussée. Cette participation était justifiée par la nécessité de mettre en place un tissu économique moderne, en l'absence d'agents économiques capables de procéder à des investissements suffisants. Il en résulte que c'est l'Etat qui inspirait et orientait la plupart des activités économiques. Il s'agissait d'un Etat interventionniste. Celui-ci, forgé par Ahmadou Ahidjo à l'ombre du parti unique, devait sa solidité à une certaine efficacité dans l'allocation des prébendes. L'Etat pouvait contrôler les tensions ethniques et régionales en recourant soit à la création des emplois à la fonction publique, soit à l'économie d'endettement, de la commercialisation ou de la distribution (investissements, allocation des titres fonciers et des crédits bancaires, octroi des marchés administratifs et des travaux publics, réglementation du commerce import-export, régime des subventions, attribution des traitements, des avantages et des primes, affectation des équipements et des infrastructures). C'est aussi sur cette base que le régime était parvenu à se constituer des clientèles et à consolider ses réseaux de patronage. Cette gestion permettait de soutenir un système fort complexe de

transfert de revenus, des circuits formels et officiels aux circuits parallèles, des ménages urbains aux ménages ruraux, des plus riches aux plus démunis par le biais des aides familiales, des dépenses et des prestations diverses telles que les paiements des frais de scolarité, de santé, des funérailles, les participations aux cérémonies coutumières. L'ensemble de ces dispositifs était géré selon le principe de l'« équilibre régional » (Mbembe in Geschiere et Konings 1993:367-368).

Ce principe ne se rattache à aucune idéologie démocratique reliée au suffrage universel. Il s'agit plutôt, comme l'affirme Guy Landry Hazoumé, d'une variante originale de la démocratie, d'une sorte d'« ethnocratie », si nous pouvons user de ce néologisme, reposant sur le postulat suivant lequel la représentation de toutes les ethnies ou régions du pays aux postes de direction de l'appareil d'Etat serait le seul modèle capable d'assurer la participation universelle des citoyens aux tâches d'administration de l'Etat (Hazoumé 1972:26 ; voir également Amselle et M'Bokolo 1985). Il consiste, selon Roger Gabriel Nlep, à « assurer une répartition plus ou moins équilibrée du produit étatique entre les différentes régions et les groupes humains du pays » (Nlep 1986:159). Dans un contexte marqué par le culte de l'identification régionale et de la prévalence de la solidarité mécanique, il s'agit de produire « le soutien spécifique » au pouvoir central à travers la nomination du frère ou de la sœur d'ethnie ou de région dans le gouvernement (Bayart 1986:7-8). Aussi, lorsque Ahmadou Ahidjo composait son gouvernement, ne se préoccupait-il pas uniquement de veiller à ce que les représentations provinciales² soient assurées, à ce que les grands équilibres géopolitiques soient respectés. « A l'intérieur de chaque province, il apparaissait qu'il réalisait simultanément un microdosage qui assurait la représentation départementale, microdosage qui se superposait aux macro équilibres » géopolitiques et permettait de mieux chevaucher les réalités sociopolitiques que sont les ethnies, nous dit si bien Pierre Flambeau Ngayap (1983:80-83) ; ce que Jean-François Bayart a qualifié à juste titre de « processus moléculaire de l'assimilation réciproque » opéré de février 1958 à novembre 1982 par le régime Ahidjo, ces décennies ayant vu l'émergence d'une vaste alliance regroupant les différents segments régionaux, politiques, économiques et culturels de l'élite sociale (Bayart 1985:193).³

Dans cette foulée, signalons, pour être exhaustif, qu'au départ ou *a priori* (excusez cette clause de style !), le « Renouveau » prôné par Paul Biya qui prend les commandes en 1982 ne sera pas une rupture, eu égard à cet héritage. Selon notre président, construire la nation camerounaise, c'est

assurer la participation de toutes les composantes du pays à cette œuvre ; c'est faire en sorte que toutes les régions, toutes les ethnies, tous les Camerounais, sans exclusive, se sentent concernés par l'évolution et le destin de leur pays. Chaque ethnie a son importance, sa place, sa valeur qui ne sont pas forcément fonction du poids démographique. Et notre politique d'équilibre vise justement à favoriser la coexistence harmonieuse de toutes les ethnies en sauvegardant particulièrement les droits, l'identité et le génie des minorités (*Cameroon Tribune* n° 5438 du 28 octobre 1993:3).

Par rapport à cette politique d'équilibre régional, il avait déclaré :

... J'ai réaffirmé mon attachement inébranlable et constant à l'unité nationale, si chèrement acquise, si jalousement préservée, notamment par l'arithmétique de l'équilibre et de la représentation qui, tout en ayant ses mérites, a plus rassemblé et juxtaposé qu'elle n'a profondément unifié, souvent au mépris de l'efficacité (Paul Biya 1988:6).

Déjà lors de sa prestation de serment du 11 janvier 1984 comme président élu, intervenant après celle du 6 novembre 1982 en tant que successeur constitutionnel, M. Biya avait souligné qu'il était nécessaire de passer au stade supérieur de l'unité nationale, à savoir l'« intégration nationale ». En somme, il s'agit davantage d'améliorer que de rompre. Ce souci de continuité se traduit par la permanence sur le plan du droit positif du décret n° 82/407 du 7 septembre 1982 qui institue les quotas par région dans les concours et recrutements à la fonction publique et dans les grandes écoles. Mais avec le temps et dans les faits, ce mécanisme s'est subverti pour devenir un véritable vœu pieux, à considérer l'hégémonie politico-administrative des *Beti*, conglomérat ethnique auquel appartient le président Biya.

Les *Beti* sont établis dans deux régions : le Centre et le Sud et à cause de leur cooptation préférentielle, le concept qui fait de plus en plus recette aujourd'hui est celui de « pays organisateur » contre celui de « l'équilibre régional ». Certes, depuis l'époque coloniale, le Centre-Sud a surtout fourni les fonctionnaires à l'Etat, contrairement à la région de l'Ouest, avec les entrepreneurs bamiléké, principaux hommes d'affaires camerounais et de la partie septentrionale du pays avec ses « *aladji* », riches commerçants musulmans; cependant, depuis plus de deux décennies, les pratiques néopatrimoniales poussent de plus en plus ceux qui font partie du bloc au pouvoir (et donc de nombreux *Beti*), dans les ministères, les concours administratifs, les entreprises publiques et para-publiques et, chose curieuse, même dans les universités d'Etat, à donner une préférence quasi exclusive aux membres de leurs ethnies et aux ressortissants de leurs régions dans les recrutements et promotions aux postes administratifs. Dans de nombreux ministères et certaines sociétés d'Etat ou para-publiques, la *lingua franca* reste le parler *beti*, domination ethnique l'oblige ! De nombreux Camerounais sont ainsi des métèques et frappés d'exclusion, non pas en raison de leur manque de compétences, mais parce qu'ils sont mal nés, du fait de leurs origines ethniques et régionales. Or ni la présidence de la République, ni la primature et *a fortiori* le ministère de la fonction publique ne se soucient guère aujourd'hui des quotas régionaux; pas même le contrôle parlementaire ! Comme l'a si bien dit Eugène Nyambal, un activiste camerounais,

La route qui mène vers la troisième République est semée d'embûches. Au cours du mandat qui s'achève, oubliant qu'il était le président de la Nation tout entière, le Président de la République a renforcé le repli identitaire du régime. Dans

L'histoire du Cameroun moderne, jamais un groupe n'avait concentré autant de leviers du pouvoir. Sous la première République, le Président Ahidjo s'était entouré de fidèles en provenance de toutes les provinces du pays. La deuxième République a institutionnalisé le sectarisme dans la gestion de l'Etat. Deux constats permettent d'étayer cette conclusion. En premier, le renouvellement des élites sous le Renouveau ne s'est opéré que dans l'aire géographique du président. Dans les autres provinces, le Président Biya s'est entouré de quelques caciques de sa génération cantonnés aux fonctions périphériques. En second, le président a confié les principaux leviers du pouvoir politique, économique et militaire aux ressortissants de son environnement géopolitique, qu'il s'agisse des postes de souveraineté au gouvernement (Défense, Sécurité, Economie et Finances et Affaires Etrangères, etc.) ou encore des principaux postes au sein des administrations centrales, de l'armée, de la police et des entreprises publiques. Ce népotisme institutionnalisé a eu un impact limité sur les conditions de vie des populations des provinces du Centre et du Sud. C'est ce que l'un de nos compatriotes a qualifié de paradoxes du 'pays organisateur'. Je refuse fermement avec lui de penser que nos frères et sœurs issus de ces deux provinces soient comptables de cette mascarade politique, car ils subissent les mêmes méfaits de la mal gouvernance que les autres Camerounais.⁴

C'est cette fresque népotiste, voire un « tribalisme » d'Etat au profit des *Beti* dans les recrutements et nominations aux hauts postes de responsabilité, qui donne aujourd'hui une coloration de purge ethnique, voire politique, à l'opération de lutte contre la corruption et d'assainissement des mœurs publiques engagée par le président Biya et baptisée « Opération Epervier ». Dans sa géographie ethnique, celle-ci ne prend en défaut à l'essentiel que les membres du groupe *beti*, même si on y trouve quelques originaires d'autres régions. Aussi certains *Beti* revendiquent-ils l'équilibre régional dans cette opération et notamment son élargissement aux Bamiléké, aux Nordistes, aux Anglophones, etc. Cette prétention n'est certes pas totalement spécieuse, puisque les « bandits en col blanc », pour user d'une expression chère au Président Biya, se retrouvent dans toutes les régions, et des prédateurs autres que *beti* sont sous les verrous. Toutefois, les membres du « pays organisateur » devenus opportunément défenseurs de l'« orthodoxie » de l'équilibre régional oublient pourtant le fond des choses : par-delà la langue de bois, on ne peut arrêter que ceux qui ont véritablement accès à l'Etat, qui le magnifient et l'exhibent comme trophée ou comme propriété, mais, surtout, qui se sont rendus effectivement coupables d'actes de prévarication. Etaient-ils d'ailleurs venus au secours des lésés, ô combien nombreux, d'autres régions et groupes ethniques lors des recrutements et promotions politico-administratives ? En tant que « frères » du président, ne se comportent-ils pas parfois en vainqueurs et dominateurs à l'origine de nombreuses frustrations, sapant les bases de la fragile intégration nationale acquise sous le parti unique ?

Si Epervier doit agir, il n'arrêtera que ceux qui ont « mangé » l'Etat, sans frontière ethnique ! L'expression n'est pas exagérée, tant les sommes détournées se chiffrent toujours en milliards de francs CFA et, au minimum, en centaines de millions. Cette hégémonie politico-administrative d'un conglomérat ethnique pose l'urgence et la nécessité de créer une Haute autorité de la Fonction publique et de constitutionnaliser le « principe national », à l'instar du « principe fédéral » au Nigeria. Le « principe national » voudrait que sur la base de la compétence (et il en existe dans toutes les régions), aucune prééminence ne soit accordée à un groupe ethnique, à une région ou communauté linguistique au détriment des autres dans les recrutements et promotions politico-administratives comme aujourd'hui. La Haute autorité de la Fonction publique devra être une structure collégiale comprenant les représentants des différentes régions du Cameroun, en charge d'appliquer le « principe national » ; elle devra être dirigée par des hommes d'Etat et non des politiciens ordinaires pour s'assurer que les procédures de recrutements et concours administratifs soient plus transparentes depuis leur ouverture.

Car, contrairement aux exigences de la rationalité bureaucratique et de la bonne gouvernance, beaucoup de recrutements se valident d'abord et avant tout en privé, au village et dans les associations des ressortissants aujourd'hui au Cameroun, cela, sans véritable considération de profils et compétences, le seul objectif restant de procurer à des « frères » le « matricule », précieux sésame qui ouvre les portes de l'administration. Dans un tel environnement patrimonialisé où l'ethnicité se mue en népotisme et tribalisme, les agents politico-administratifs adoptent le comportement des chefs traditionnels et deviennent des leaders factionnels sans aucune vision nationale. Comme conséquence, les originaires des régions et groupes ethniques qui n'ont pour seule arme de mobilité sociale que le savoir et la soif de réussir n'ont que leurs yeux pour pleurer ! Raison pour laquelle il faudra dorénavant accompagner les résultats des recensements démographiques des statistiques ethniques pour rendre plus lisible, pertinente et inclusive notre politique d'équilibre régional. Il est cynique et injuste que lors desdits recensements, des originaires des régions périphériques, du fait de l'émigration de travail, soient pris en compte dans les régions d'accueil à forte valeur ajoutée en termes d'emploi; mais que lors des recrutements et promotions, ceux-ci disparaissent subrepticement dans les quotas réservés à ces régions dont ils gonflent l'équation démographique pour être reversés dans les quotas minorés de leurs régions d'origine. La stabilité à long terme de notre pays dépend de cette justice ethnique et sociale.

L'équilibre régional contre l'inclusion sociale

Nous donnons à l'expression « inclusion sociale » le sens que lui assigne M. J. Balogun :

L'inclusion sociale signifie créer et soutenir les conditions permettant aux diverses strates de la société (les minorités ethniques, les femmes, les handicapés physiques, les ruraux, les ordres religieux et sectaires rivaux, les franges les plus faibles et les plus pauvres de la société, aussi bien que les victimes de pratiques d'exclusion sociales d'autrefois) d'être représentées dans l'organisation formelle. Cela contraste avec un arrangement assis sur «le mérite»; il met aussi en évidence le dilemme auquel fait face le gestionnaire du secteur public moderne. Le mérite a un rapport avec l'excellence tandis que l'inclusion sociale, -quand elle est envisagée en termes de « quota » - penche vers le compromis, la négociation entre groupes et, probablement, la médiocrité. Par le mérite, on doit pouvoir anticiper, ou au moins, répondre aux forces du marché. Par l'inclusion sociale, on cherche à promouvoir la justice sociale même si cela va à l'encontre de l'efficacité et de l'allocation « rationnelle » des ressources Balogun 2001:1-2).⁵

Comme nous venons de le voir, de son accession à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960 à l'avènement du régime du « Renouveau » le 6 novembre 1982, le Cameroun a été gouverné sur la base d'une politique centraliste à parti unique dans une perspective multirégionale ou multi-ethnique. Pour canaliser les tensions et les inégalités sociales au niveau régional, le pouvoir d'Ahidjo s'est servi des personnalités influentes à qui il accordait de larges privilèges (politiques et financiers) et qui devaient, en échange, défendre sa cause auprès des groupes ethniques auxquels ils appartenaient. Cette politique permit de maintenir pendant 22 ans ce pays dans une relative cohésion sociale, au prix de nombreuses privations individuelles et collectives. Depuis le 6 novembre 1982 et plus encore depuis 1990, le Cameroun subit de profondes mutations dans les domaines politique, social et économique qui ont failli, à certains moments, paralyser ses institutions et compromettre sa paix sociale. Pour atténuer les effets pervers de ces mutations, réduire les inégalités régionales de développement et, au-delà, réaliser l'intégration nationale, le régime Biya fait de plus en plus appel à la générosité des élites, qualifiées dans un ton quelque peu dithyrambique de « vecteur de la concrétisation de la politique d'intégration nationale » par Kegne Fodouop (Fodouop in Nkwi et Nyamnjoh 1997:150-151). A l'instigation du président, celles-ci y assurent largement l'encadrement, l'animation politique des populations et la dotation des régions en équipements collectifs modernes. Elles se chargent ainsi de communiquer aux populations les décisions et instructions venant du pouvoir et de leur expliquer à la fois sa philosophie politique et son projet de société; qu'elles résident en ville ou à la campagne, elles coordonnent les préparatifs des visites des autorités administratives dans leur arrondissement ou village d'origine; en période électorale, elles y soutiennent et financent même la campagne des candidats du parti du pouvoir; dans le cadre des élections municipales ou législatives, elle y conduisent le plus souvent la liste du parti au pouvoir. En second lieu, les élites s'emploient à réaliser des équipements collectifs modernes

dans leur arrondissement ou village d'origine. Avant l'avènement du Renouveau, le régime Ahidjo avait déjà lancé un appel à l'initiative des élites urbaines en les invitant vers le milieu des années 1970 à participer activement au développement, disons modernisation de leur région d'origine, afin de la placer au même niveau de vie que les autres. Depuis cette date et plus encore depuis une dizaine d'années et ce, malgré la crise, les citadins fortunés, hommes d'affaires, cadres privés et hauts fonctionnaires de l'administration rivalisent entre eux pour doter leur région ou village d'origine de villas, routes, ponts, établissements scolaires et médicaux, points d'eau potable, groupes électrogènes, bâtiments administratifs et exploitations agricoles modernes.⁶

Pour Kegne Fodouop, certains apports évoqués ci-dessus relèvent de l'initiative individuelle (cas des villas, des groupes électrogènes ou d'une partie des points d'eau potable), mais les plus nombreux sont mis en place de façon collective par des citadins qui agissent à travers des associations regroupant dans les villes du pays les ressortissants d'une même ethnie, d'un même arrondissement ou d'un même village. Les intéressés les financent avec soit des économies personnelles qu'ils ont mobilisées pendant longtemps dans des tontines ou dans un compte bancaire, soit des prêts bancaires, soit encore des cotisations qu'ils versent dans le cadre des associations ethniques ou de village pour réaliser un équipement d'intérêt collectif (une route, un pont, une école, un lycée ou un foyer culturel) dans leur arrondissement d'origine. Ceux d'entre eux qui occupent de hautes fonctions politiques et administratives, à l'instar des ministres, des députés et directeurs généraux d'entreprises publiques, mobilisent l'ensemble de leurs relations pour obtenir du gouvernement la construction de routes, de CES (Collèges d'enseignement secondaire), de dispensaires ou des points de distribution d'eau potable dans leur région d'origine ; ils font en outre des démarches auprès des autorités publiques compétentes afin qu'elles érigent leur arrondissement ou village en sous-préfecture ou en préfecture. Par ces diverses actions, les personnalités considérées montrent leur capacité à mobiliser les institutions étatiques et à les mettre au service de leur communauté. Tantôt, usant de leur position dominante dans le gouvernement, elles détournent, au profit de leur région ou village d'origine, des investissements publics initialement attribués à d'autres groupements, tantôt elles prélèvent sur le trésor public des fonds pour doter leur arrondissement ou village d'origine d'infrastructures sociales modernes (Fodouop in Nkwi et Nyamnjoh 1997:153).

Aussi le thème de la classe dirigeante est-il, sans aucun doute, « l'un des plus populaires au Cameroun, souligne avec raison Pierre-Flambeau Ngayap. Il est l'un des plus prisés, peut-être même autant que le football. Ce thème est quotidiennement présent dans tous les esprits, peut-être volontairement entretenu ». Les journaux radiodiffusés de 13 heures, 17 heures et de 20 heures sont des temps forts quotidiens de la vie des Camerounais, citadins comme ruraux, qui espèrent ou craignent, avec des convictions variables, une nomination, une

mutation ou une révocation de soi-même, d'un collatéral, d'un ami, d'un concurrent (Ngayap 1983:8-9). A en croire le même Ngayap, pour comprendre qu'il s'agit d'un phénomène véritablement national, il faut se rendre compte que tous les membres d'une administration sont curieux de savoir qui est leur nouveau ministre, leur nouveau secrétaire général, leur nouveau directeur ou directeur adjoint ; que les agents de bureau ou les secrétaires sténodactylographes ont au moins une bonne raison de chercher à savoir si leur chef de bureau, leur chef de service ou leur sous-directeur est maintenu ou non ; qu'aussi bien dans les grandes villes que dans les zones rurales les populations connaissent toujours le nom de leur maire, de leur sous-préfet et de leur préfet, dont le maintien ou le départ ne leur est pas du tout indifférent ; que pratiquement tout le monde a quelque part un parent ou une relation qui pense, à tort ou à raison, devenir incessamment l'objet d'une promotion, d'une mutation ou d'une sanction, qui touchera peu ou prou, directement ou indirectement, les intérêts de cet entourage (Ngayap 1983:8-9 ; Nyamnjoh 1999:105-106).

La question qui vient cependant à l'esprit est de savoir, dans la perspective identitaire, à quels groupes ou communautés ethniques appartiennent ces hauts cadres administratifs : les ethnies majoritaires, dominantes ou minoritaires sans préférence ? Heureusement, à la fin de son livre, M. Ngayap est venu nuancer avec raison ses allégations en jetant le doute sur l'intensité de l'inscription sociale du principe de l'équilibre régional, c'est-à-dire sa capacité à représenter non pas la société camerounaise en général, mais la société « réelle », dans l'intimité de ses contours, dans la multiplicité conflictuelle des intérêts qui la constituent, dans la diversité des acteurs qui l'animent, dans ses divisions et ses tensions :

M. Ahidjo avait ainsi trouvé la stabilité de son régime en réalisant l'union au sommet. Toute la question est de savoir s'il avait réussi à transmettre cette union du sommet à la base, c'est-à-dire à l'ensemble des Camerounais. Il faudrait avant tout dépassionner cette grave question, ensuite dire que seule une étude empirique sérieuse pourrait y apporter quelque réponse satisfaisante (Ngayap 1983:339).

Dans notre pays, lorsqu'on s'inscrit dans la perspective de l'inclusion sociale, on en vient à la conclusion de la marginalisation, voire l'exclusion des minorités ethniques dans les mécanismes de l'équilibre régional. Les études empiriques tirées des trajectoires politiques locales de l'Ouest en attestent la preuve. Dans cette région, les « macro-équilibres géopolitiques » et « microdosages intra-provinciaux » ne profitent véritablement qu'aux deux groupes dominants, principalement les Bamiléké et accessoirement les Bamoun. Mais avant de porter au grand jour cet écheveau, commençons par délimiter les frontières de la classe dirigeante camerounaise. Elles fourniront le seuil de comparaison à partir duquel on fait partie de l'élite politico-administrative au Cameroun. Comme toute délimitation, celle-ci est contextuelle, voire subjective ; n'étant pas une vérité d'Évangile, elle a tout simplement valeur heuristique.

Selon Pierre Flambeau Ngayap, les premiers membres de la classe dirigeante d'une société sont les décideurs politiques. Ceux-ci sont des individus qui, à partir d'une position de pouvoir institutionnelle ou non, sont amenés à prendre des décisions de nature politique, c'est-à-dire qui touchent directement le fonctionnement de la société. C'est le cas des hauts dirigeants du parti (unique ou au pouvoir), des parlementaires, et d'autres décideurs qui sont à la fois politiques et administratifs : ministres, gouverneurs de région, secrétaires généraux de la présidence de la République ou des départements ministériels, préfets, directeurs des administrations centrales, etc., qui, par leurs responsabilités dans la haute administration, prennent des décisions qui ont une portée publique et qui, partant, sont nécessairement des décisions politiques. Pour être véritablement un décideur administratif, soutient Ngayap, il ne faut pas que la tutelle hiérarchique soit trop lourde. On peut logiquement considérer que la fonction directoriale est la limite inférieure de la classe dirigeante. En effet, d'un côté, le directeur d'administration centrale ne supporte réellement que la tutelle de son ministre, le secrétaire général ayant davantage un rôle de coordination des activités des directions. Et comme le ministre semble assez éloigné du directeur, précisément parce qu'il traite souvent plus directement avec son secrétaire général, le directeur a le sentiment d'avoir une bonne autonomie de gestion de ses services, une autonomie, somme toute, grande (Ngayap 1983:11-13).

Ce raisonnement doit être transposé à l'échelon de tous ceux qui ont rang de directeur de service central, et qui forment la frontière de la classe dirigeante camerounaise : préfets, conseillers techniques des ministères, ambassadeurs, secrétaires généraux auprès des gouverneurs de région, doyens des facultés et directeurs des grandes écoles, officiers à la tête des forces de commandement, présidents des cours d'appel et procureurs généraux près ces cours, directeurs des organismes publics. C'est par analogie à cette frontière politico-administrative qu'il faut considérer qu'à l'échelon des organes de base du parti (unique ou au pouvoir), seuls sont membres de la classe dirigeante les présidents des sections. De la même manière, un décideur économique ne peut être considéré comme membre de la classe dirigeante que si sa position dans le système de production est telle qu'il ne peut laisser indifférents les décideurs politiques. On le verra, ce seuil de sensibilisation ou de crédibilité politique, évalué en termes de chiffre annuel, fixé à deux milliards FCFA, peut être considéré comme raisonnable » (Ngayap 1983:11-13).

En appliquant à l'Ouest cette définition de la classe dirigeante, il appert clairement et sans équivoque une exclusion totale des minorités mbo, tikar, pouakam, mbororo, batoungtou, bakoua, diboum, vérifiable dans la promotion aux portefeuilles ministériels, les postes gubernatoriaux, d'ambassadeurs, de secrétaires généraux de ministère, de recteurs d'universités, de haut commandement dans les forces de défense et de sécurité, etc. La seule exception notable a été dans les années 1960-70 où un Mbo de Santchou, M. Efon Vincent, a été secrétaire général de ministère, puis ministre de 1967 à 1972. Cette expérience ne s'est

plus jamais répétée et depuis 1972, seuls les Bamoun et les Bamiléké occupent les bancs de l'Ouest au sein des différents gouvernements camerounais.

Tableau 1 : Les gouverneurs originaires de l'Ouest de 1982 à 2012

Gouverneurs	Département
Nkainfon Pefura Samuel	Noun (Bamoun)
Bénoît Namvou	Mifi (Bamiléké)
Mouchipou Seidou	Noun (Bamoun)
Adrien Kouambo	Bamboutos (Bamiléké)
Benjamin Noutsa	Ndé (Bamiléké)
Lele Lafrique	Bamboutos (Bamiléké)

Source : Enquêtes et compilation de l'auteur.

Dans une Afrique où le bilan de carrière d'un haut fonctionnaire se ramène souvent à la question de savoir quels avantages il a accordés aux siens (en termes de positions sociales les plus enviées, de facilités de crédits et d'obtention des marchés publics, des recrutements dans les grandes écoles, des emplois dans les sociétés parapubliques, des bourses d'études, etc.), cette exclusion semble très préjudiciable pour les minorités ethniques de cette région, comme le dit à l'auteur un informateur mbo de Santchou, M. Christophe, agent de l'Etat, 47 ans :

Régulièrement, dans nos rapports politiques, nous réclamons un poste au sein du gouvernement parce que depuis des décennies, l'équilibre régional ne joue qu'en faveur des Bamiléké dans la Menoua. On se demande si on n'a pas d'enfants compétents pour mériter ce poste de ministre. Or, à regarder de près, nous avons des enfants plus valeureux et nous servons plus loyalement le gouvernement que les Bamiléké. Si le flambeau du RDPC brille dans notre terroir, nous méritons un retour d'ascenseur !

Un ministre, quels que soient son immobilisme et sa léthargie, doit penser au développement de sa zone, ne serait-ce que dans le domaine de sa compétence. Il n'est pas ministre pour son seul intérêt, il appartient à une communauté sociologique, à une région qu'il se doit de soutenir. Or les ministres de la Menoua, bamiléké, n'apportent rien en termes de dividendes à Santchou. Quand on regarde la route Melong-Dschang, on se rend compte que tout ce qui pouvait aider la population s'arrête à Nteingué. Or une route bitumée ouvre des perspectives en termes de débouchés, de construction des marchés, d'ouverture des bretelles qui desservent différents villages. Santchou n'a rien bénéficié, pour ne pas dire les Mbo... Depuis que j'ai commencé à réfléchir, je n'ai jamais vu ce que les ministres bamiléké ont fait pour Santchou. Il y a déjà eu plus de 10 ministres promus dans la Menoua, avec seulement un Mbo dans cette escarcelle.

Et une élite mbo de renchérir avec amertume :

Quand vous avez une élite, un directeur général (DG) ou un ministre, elle intercède auprès des décideurs pour sa localité et est mieux écoutée. Nous n'avons pas d'élites, pas de DG, ministre et directeurs d'administrations centrales. Nous n'avons pas aussi d'hommes d'affaires. Nous avons des gens dans les ministères qui sont sous-directeurs depuis plus de 10 ans.

Si un ministre est Mbo, il s'occupera d'abord et prioritairement des problèmes mbo. C'est ça la logique ; commencer d'abord par balayer dans sa propre cour, par sa famille, puis votre village, après, votre arrondissement et, enfin, votre département. Il faut prêter une oreille plus attentive à ses frères. Nous sommes lésés dans le département et nous menons une bataille rude contre cela. A l'époque où nous avions un ministre au gouvernement, nous en étions fiers. En plus, ce dernier avait placé beaucoup des nôtres dans la fonction publique.

Certes, le statut socioéconomique, notamment la formation scolaire et universitaire, joue dans les nominations ; mais observons cependant, en prenant en compte par exemple les quatre minorités, objet de notre analyse, que ces groupes, ne serait-ce que les Mbo et, dans une certaine mesure, les Mbororo, ont de la matière grise et de l'expertise. Les Mbo ont d'ailleurs un directeur général de société, le Professeur Maurice Nkam qui dirige le (Centre hospitalier universitaire (CHU) de Yaoundé ; cependant, ils souhaiteraient avoir un directeur général non pas d'un centre hospitalier, mais d'une entreprise de taille, productrice de pouvoir, c'est-à-dire à compétence nationale, à grande surface financière et mobilisant un nombre élevé de personnels, à l'instar de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (FEICOM), etc. Cette exclusion des minorités s'observe même au plan symbolique dans l'équipe régionale de campagne du parti au pouvoir. Notre préférence va à ce parti pour plusieurs raisons : d'une part, la quasi-totalité des minorités ethniques de l'Ouest soutiennent ce parti. D'autre part, depuis la restauration du multipartisme en 1990 au Cameroun, la routinisation des élections a plutôt consacré l'hégémonie de ce parti. Ce parti reste ainsi le plus implanté et le mieux organisé, avec une forte tendance à s'assimiler au gouvernement de la République ; aussi trouve-t-il ses adeptes parmi les hauts fonctionnaires, les chefs traditionnels, les principaux hommes d'affaires, les gros planteurs et propriétaires fonciers, divers féodaux, etc.

Lors du double scrutin législatif et municipal de 2007, aucun minoritaire de l'Ouest ne figurait dans la commission régionale de l'Ouest pour la campagne du RDPC. Cette liste comprenait deux Bamoun et 13 Bamiléké.

Dans les équipes de campagne RDPC, les minoritaires sont généralement affectés dans les commissions communales et, au meilleur cas, dans les commissions départementales. Cette deuxième hypothèse ne concerne d'ailleurs que les

Tableau 2 : Répartition ethnique de la commission régionale de campagne du RDPC pour les législatives et municipales de 2007

Noms	Origine ethnique	Statut socioprofessionnel	Fonction dans la commission
Niat Njifenji Marcel	Bamiléké	Ancien ministre	Président
Nkuete Jean	Bamiléké	Vice-premier ministre	Vice-président
Ngoubeyou François	Bamiléké	Ancien ministre	Vice-président
Mouiche Moïse	Bamoun	Ancien directeur général des services secrets	Vice-président
Juimo Monthe Claude	Bamiléké	Président chambre de commerce du Cameroun à l'époque	Vice-président
Mme Tefack Madeleine	Bamiléké	Femme d'affaires	Vice-présidente
Kouambo Adrien	Bamiléké	Ancien ministre et aujourd'hui ambassadeur	Vice-président
Kengne Nguiffo	Bamiléké	Homme d'affaires	Membre
Njomatchoua Justin	Bamiléké	Secrétaire général de ministère à l'époque	Membre
Domngang Samuel	Bamiléké	Professeur d'université	Membre
Njitoyap Ndam Elie Claude	Bamoun	Directeur général de l'Hôpital général de Yaoundé	Membre
Mbou Samuel	Bamiléké	Homme d'affaires	Membre
Noubissi Christophe	Bamiléké	Haut fonctionnaire	Membre
Ngambo Fondjo Pierre	Bamiléké	Haut fonctionnaire	Chargé de missions
Simo Ndjouou Jean-Pierre	Bamiléké	Homme d'affaires	Membre
Sokeng Paul	Bamiléké	Homme d'affaires	Membre

Source : Le journal *L'action* n° 594 du 6 juillet 2007.

Mbo, aussi vrai que jusqu'à présent, aucun Tikar, pas même un Bamoun originaire de Magba, n'a été coopté comme membre de la commission départementale de campagne RDPC pour le Noun. C'est avec le découpage spécial de 2007 qui fait de Magba une circonscription législative avec un siège unique qu'on voit d'ailleurs des Tikar figurer dans les commissions locales de campagne. Cette exclusion des minoritaires dans la commission régionale n'est pas justifiée, ne serait-ce qu'auprès des Mbo. Si on prend en compte le statut socioprofessionnel, nous verrons au chapitre 3 que ce groupe n'en est pas tout aussi démuné. Ils ont, comme nous venons de le voir, un directeur général de société, le Professeur Maurice Nkam. L'on pourrait objecter que ce dernier était président de la commission communale de campagne de Santchou ; c'est oublier que beaucoup de membres de campagne cumulent des responsabilités dans différentes commissions. En outre, au plan symbolique, il y a une véritable hiérarchie de positions dans les commissions ; une présence dans une commission régionale ou départementale est très valorisante et source de pouvoir.⁷

Cette relégation des minoritaires dans les équipes communales de campagne RDPC ouvre la fenêtre sur ce que nous appelons « le microdosage local », supplétif des « macro-équilibres géopolitiques » et « microdosages intra-provinciaux ou départementaux » de l'équilibre régional.

Sous le parti unique, les Mbo de Santchou et les Tikar de Magba, mais aussi les Diboum du district de Petit-Diboum, bénéficiaient prioritairement et exclusivement des positions fortes de pouvoir comme maires au sein des municipalités de leurs localités respectives ; mais le problème, c'est que les maires ne font pas partie de notre définition de classe dirigeante tout comme les catégories suivantes : les directeurs adjoints des administrations et toute la hiérarchie subordonnée, les adjoints préfectoraux et les sous-préfets, les chargés d'affaires, conseillers et secrétaires des ambassades, les consuls, les chefs des missions économiques, les chefs des secrétariats particuliers des ministres, les chefs coutumiers (Ngayap 1983:12). S'agissant des présidents des sections du parti au pouvoir, depuis le retour au multipartisme, le RDPC a opéré un véritable quadrillage politique du territoire national dans les régions, départements, communes, villages, quartiers, etc., en faisant éclater les anciennes structures de l'ancien parti unique. Ainsi, de 58 sections épousant les contours des départements au crépuscule de l'année 1992, ce nombre a été multiplié en 1993 par deux, cette fois-ci dans le cadre infra-départemental. En 1996, ce parti s'est encore doté de 53 nouvelles sections, atteignant le seuil de 111. Aujourd'hui, il compte 168 sections auxquelles il faut ajouter six de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, du Benelux et des USA, à l'extérieur du territoire national (Tchejip Kaptchouang 2006:72-73). Depuis 2002, les arrondissements de Santchou et Magba disposent chacune d'une section RDPC, respectivement les sections Menoua-Sud et Noun-Nord. Mais avec cet éclatement où de nombreuses sections épousent désormais le cadre de l'arrondissement, les présidents des sections RDPC des zones rurales et villes moyennes, notamment, n'ont plus le poids politique d'antan. Dès lors, ceux-ci ne sauraient faire partie de la classe dirigeante.

Des limites de la politique d'équilibre régional à l'irrédentisme des minorités

Comme nous venons de le voir, l'implication des ethnies dans notre vie politique n'est pas uniforme. Il y a une assomption de certaines ethnies au détriment des autres qui tient non pas à une supériorité intrinsèque, non pas à une inégalité d'« essence », mais plutôt aux constructions symboliques, à l'imposition de la marque. De fait, la diversité infinie des groupes ethniques révélée par l'anthropologie ou la linguistique est en contraste avec leur insertion différentielle dans l'espace public. D'où le passage du pluralisme ethnique extensif au pluralisme ethnique intensif. Cette inscription différentielle des ethnies dans l'espace public entendue ici comme lieu de présentation de soi et représentation du pouvoir relativise le mythe de la diversité infinie des groupes ethniques. Car la « publicisa-

tion » de ceux-ci, c'est-à-dire leur politisation, est un moment de sélection, de ségrégation. « La vie politique camerounaise, à travers un processus de ségrégation, institue en groupe séparé les ethnies qui monopolisent l'espace public, engendre une noblesse ethnique », nous dit Luc Sindjoun. Par noblesse ethnique ou ethnies charismatiques, cet auteur entend non pas des ethnies d'essence supérieure, mais les constructions ethniques dont les agents sociaux qui s'en réclament imposent dans la vie publique, les font exister dans le marché politique, dans l'agenda national ou communautaire. Il s'agit des constructions politico-idéologiques auxquelles échappent difficilement les sciences sociales (Sindjoun 2002:198-200).⁸

Pour reprendre Manga Kuoh, « le dosage tribal est bel et bien un mode de gestion suranné ». Tout d'abord, le maintien d'une telle pratique, avec une certaine réussite, requiert un régime autocratique qui poserait rapidement, aujourd'hui, des limites aux perspectives de progrès économiques et que peu de citoyens seraient prêts à accepter. Ensuite, pour fonctionner, le « dosage » a besoin d'un Etat pourvoyeur régulier des rentes et de services publics. Autant d'exigences que contredisent aussi bien la situation actuelle des finances publiques que la détérioration des prestations sociales. Par ailleurs, la notion de dosage relève d'une logique distributive et consumériste de partage par le décideur qui influence les récipiendaires et veille aux équilibres qu'il a définis. Le dosage est un « jeu à somme nulle » où les gains chez certains impliquent nécessairement des pertes chez d'autres. Enfin, en tendant à limiter le référentiel de l'individu à sa communauté, le dosage ne lui assigne de contrat qu'avec l'ethnie. Seule l'amélioration du sort des membres de son ethnie le concerne véritablement et constitue à ses yeux le but de son effort (Manga Kuoh 1996:110). Par conséquent, « le dosage tribal dicte des démarches ethnocentriques ». Le bien-être des individus reste subordonné aux sorts de leurs ethnies respectives dont les projets se télescopent nécessairement, rendant insaisissable pour les populations toute notion d'intérêt général de caractère national. On comprend alors que le « dosage » conduise non pas à un équilibre stable, mais à une suite de déséquilibres et à des tonnes de ressentiments et, une fois privé de son environnement politique autocratique et de ses moyens financiers, il enfante le chaos. L'ethnie « exposée », quel que soit le domaine dans lequel elle occupe une position prépondérante, ambitionne d'asseoir une domination, s'organise en conséquence (éventuellement au détriment des autres ethnies) et se découvre des allures qui suggèrent, sinon des tendances, du moins des velléités hégémoniques. Il en résulte une accentuation des clivages ethniques, voire une levée de boucliers dans les autres groupes (Manga Kuoh 1996:110-111 ; Banock 1992:97 ; Sindjoun 2002:311-313 ; Nyamnjoh 1999:101-118). Car, dans la mesure où toute richesse essentielle transite par l'Etat (les prébendes, les contrats, les licences, les capacités de détournement et de fraude), la réussite sociale suppose l'accès à la « bourgeoisie directoriale » ou à ses couloirs. Les postes politiques et administratifs constituent dès lors les bases des différents échelons d'une nomenclatura de privilégiés qui,

par définition, doit en tenir éloignés d'autres candidats. La rivalité politique prend donc la forme d'une confrontation de factions, sans autre projet que de se sentir mieux à même que les autres de « gérer » le gâteau national (Chrétien 1991:15-27).

Les modes de répartition des postes politiques et des ressources de l'Etat appliqués par les différents régimes qui se sont succédé au Cameroun justifient largement une telle perception du pouvoir. Les chantres de la rhétorique de l'unité nationale ne s'embarrassent pas de se prendre eux-mêmes allègrement en défaut par le népotisme flagrant de l'attribution des positions sociales privilégiées. Selon une logique clientéliste qui fait apparaître toute nomination comme un cadeau du chef de l'Etat à l'ethnie d'origine de l'élu, chaque nomination est suivie par un rituel de remerciement et d'allégeance que le nouveau promu organise « au village » avec les membres de son ethnie. Les populations sont invitées à cette occasion à témoigner d'une reconnaissance éternelle et inconditionnelle à l'endroit de celui qui a daigné élever le groupe ethnique à la hauteur de la majesté ministérielle. La traduction concrète de cette reconnaissance est attendue pendant les élections, à l'issue desquelles le groupe peut être « sanctionné » à travers un limogeage de son représentant si les scores atteints par le bienfaiteur dans la localité ne sont pas à la hauteur du cadeau offert (Mbonda 2001:18).

L'effectivité de ce phénomène de positionnement des ethnies dans l'Etat s'observe facilement au travers la prolifération des associations d'élites. La vision que celles-ci se font du processus du développement national cache peu leurs véritables préoccupations. Le fait pour ces élites de s'employer, d'une part, à rechercher les leurs dès lors qu'elles accèdent à des positions de pouvoir et, d'autre part, qu'elles n'abordent la question du développement qu'en termes de partition est une preuve suffisante qu'elles n'appréhendent pas le Cameroun comme une globalité. C'est ce qui explique pourquoi certaines n'hésitent pas souvent à détourner un projet de développement initialement prévu pour une localité au profit de leur région. De telles pratiques confèrent à leurs initiateurs un crédit social facilement convertible en dividendes politiques. De leur côté, les populations n'hésitent pas souvent à décrédibiliser toute élite qui « ne fait rien » pour son terroir, même si les initiatives qu'elle entreprend affectent négativement le développement d'autres localités (Belinga in Nkwi et Nyamnjoh 1997:110-121). Par ailleurs, nous dit Kegne Fodouop, aucun régime politique ne peut parvenir à concrétiser toute sa politique d'intégration nationale en s'appuyant sur la seule générosité des élites. Il y a au moins trois raisons à cela, à en croire le même auteur: en premier lieu, les élites ne prennent souvent des initiatives qu'en faveur de leurs villages ou régions d'origine. Il en résulte que les terroirs n'ayant pas de véritables élites, c'est-à-dire de « grands », comme on les appelle vulgairement chez nous, sont de ce fait même défavorisés. Même les régions qui possèdent les élites ne sont pas complètement à l'abri des besoins dans la mesure où nombre de ces élites agissent surtout dans le but de préserver

leurs propres intérêts financiers et matériels. Aussi leurs actions ponctuelles et disparates ne s'intègrent-elles pas nécessairement dans une politique globale de développement ou d'aménagement du territoire. Ces élites œuvrent ainsi de façon peut-être inconsciente à détruire la politique d'intégration nationale. Il leur arrive même parfois de contrarier les initiatives sociales ou économiques de leurs concitoyens dont les options politiques sont éloignées de celles du parti au pouvoir (qu'elles soutiennent) et d'exercer des violences physiques sur eux ; il leur arrive aussi de décourager toute initiative venue de l'extérieur de leur région d'origine qu'elles n'auraient pas approuvée à l'avance. Enfin, au Cameroun, on ne peut pas concevoir une véritable politique de partage équitable des richesses nationales sans une forte implication de l'Etat. Ici comme ailleurs, c'est à l'Etat qu'incombent les tâches prioritaires d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité, mais aussi celles de réglementer et de réguler l'économie et de mettre en place les infrastructures et les services sociaux nécessaires, depuis les routes jusqu'aux crèches, en passant par les voies ferrées, les aéroports, les hôpitaux, les réseaux d'adduction d'eau, d'électricité, et de télécommunications, les établissements scolaires, etc. Les élites n'ont ni les moyens financiers, ni la volonté, ni les compétences, encore moins la hauteur de vue nécessaires à leur réalisation intégrale (Fodouop in Nkwi et Nyamnjoh 1997:154.). Il ressort de ce qui précède l'urgence, pour la communauté nationale camerounaise, de se mettre rapidement à l'école du vivre ensemble que le monde lui offre.

A cette insertion sociopolitique variable des ethnies il faut ajouter le développement inégal des régions selon leur position géostratégique dans l'économie et la politique coloniale. Ce sont d'abord les régions côtières (Douala, Kribi, Campo, Tiko, Victoria) qui vont être les premières à être mises en valeur, pour des raisons stratégiques évidentes. Y seront construits des ports, des routes et des ponts, des bâtiments administratifs, etc. Se mettaient ainsi en place les conditions infrastructurelles idéales pour la naissance de la première élite moderne, attirée par la recherche de la compétence technique à travers l'éducation, en vue d'exercer les fonctions les moins harassantes et les plus lucratives. La rapide croissance de Douala, première station commerciale, entraînera une démultiplication de sa population, avec l'arrivée d'immigrants provenant des autres régions (constitués pour la plupart de Bamiléké), ce qui ne tardera pas à générer des conflits avec les populations autochtones. D'autres stations commerciales furent installées à Yaoundé et à Nkongsamba, en plus des stations côtières, et ces régions se transformèrent dès lors en pôles d'attraction pour les populations des régions voisines. Les villes ainsi créées de bonne heure, comme celles qui se développeront plus tard pendant la période franco-britannique (Mbalmayo, Sangmelima, Bafoussam, Ngaoundéré, Garoua), deviendront toutes le théâtre d'âpres compétitions entre les ethnies locales et les « allochtones », nouveaux impétrants aux privilèges (argent, biens matériels, positions sociales dans le secteur tertiaire, positions politiques) qui autrefois semblaient revenir aux « autoch-

tones » (Mbonda 2001:15). De la même manière, la scolarisation s'est faite de façon déséquilibrée à l'intérieur du triangle national ; certaines régions, compte tenu de leur situation d'éloignement par rapport à la côte, zone de débarquement des missionnaires et du colonisateur, n'ont pas eu facilement accès à la scolarisation. Cet arrière-fond historique aurait dicté dans la démarche de nos gouvernants une thérapie réparatrice de ces déséquilibres.

Or, on le sait, le principe de répartition de l'« équilibre régional » repose moins dans une politique d'aménagement équilibré et solidaire du territoire, à l'exemple de la France, que dans la mise en œuvre d'une arithmétique ethnique dans la répartition des postes administratifs et des fonctions politiques au sein de l'Etat (Donfack Sokeng 2001:74 ; Hazoumé 1972:26 ; Amselle et M'Bokolo 1985). Ainsi, contrairement à ce qu'on affirme, cette politique n'a pas eu à s'occuper (mais alors pas du tout) ni des infrastructures, ni des équipements dans les zones rurales défavorisées, ne serait-ce que pour entretenir le peu de patrimoine laissé par la colonisation. Ce patrimoine (routes, pistes, hôpitaux et dispensaires de brousse, etc.) se détériorait et déperissait irrémédiablement (Banock 1992:99). Et l'on pourrait citer bien des exemples de voies revêtues ou non pour lesquelles on a pu recueillir le financement extérieur à leur création, mais dont la dégradation a été rapide faute de cet entretien régulier. D'où les difficultés à la fois pour assurer à de nombreuses zones rurales un écoulement correct de leurs produits, et pour approvisionner de manière satisfaisante les villes (Champaud 1983:107). Bien plus, la globalisation des économies semble appeler des regroupements régionaux pour créer des marchés de taille suffisante, réaliser des économies d'échelle, éviter la multiplication d'équipements surdimensionnés, etc. La fin du protectionnisme mercantile postcolonial appelle également une mise en ordre de marchés des économies nationales sur la base des compétences avérées, et donc la mise au rencard du système de discriminations positives. On se trouve donc devant des contradictions et la nécessité d'imaginer de nouvelles formes de politique pour répondre à de nouvelles aspirations sans compromettre la viabilité des unités en création. Comment cela peut-il se passer ? Les politiques d'ajustement structurel ont enfin déstabilisé Etats et appareils d'Etat qui ont voulu être des bâtisseurs de territoire au forceps. Au total, se grippent les processus qui ont jusqu'ici fonctionné, remettant en cause l'adhésion de fortes minorités aux valeurs nationales (Courade in Nkwi et Nyamnjoh 1997:49-53).

Pour nous résumer, la politique d'« équilibre régional » présente de nombreuses limites et impertinences : sur le plan de l'analyse scientifique rigoureuse, cette notion est sujette à caution d'autant plus qu'elle renvoie à des localités inégales sur le plan démographique, sur le plan du recrutement administratif, de l'accès à l'éducation et de l'encadrement administratif (Nkemegni 1981:104-170). Au vrai, elle n'a toujours été qu'un artifice à la gloire des groupes dominants. Il s'est toujours agi de s'assurer de la stabilité plus que l'exigence de démocratie en

veillant à la représentation des principales ethnies dans les effectifs retenus (Monga 2000:725), sans que l'on ne sût pour autant la clef de répartition utilisée à cet effet. Cette conception de l'unité nationale qui profitait et profite toujours dans l'Ouest, accessoirement aux Bamoun et principalement aux Bamiléké, contraste avec la marginalisation de certaines populations pourtant particulièrement défavorisées, comme le relève si bien Léopold Donfack Sokeng. Cet auteur en vient à parler avec raison de « l'oubli » des populations dites marginales » (Donfack Sokeng 2001:112-187). Et du fait de leur marginalisation, les minorités ethniques répondent essentiellement par une politisation rebelle à toute forme d'intégration horizontale. C'est pourquoi elles revendiquent à l'envi une émancipation administrative susceptible de leur produire des rentes de situations. C'est aussi pourquoi depuis le retour au multipartisme en Afrique en général, le débat politique est de plus en plus bousculé par une idéologie particulariste. L'irruption des partis identitaires dédouble d'ailleurs le débat politique qui devient simultanément débat entre citoyens et débat sur la citoyenneté: au lieu d'activer l'identité stato-nationale, la compétition politique vient ainsi, tout au contraire, la desservir. D'autant que les partis classiques ont tôt fait de se défaire à leur tour, renforçant leur structure factionnelle et clientéliste, substituant à leur fonction d'intégration un rôle actif de reproduction des solidarités verticales (Badie 1992:239-240).

A l'Ouest, les Tikar de Magba et les Mbo de Santchou revendiquent ainsi à tue-tête leur propre unité administrative, qui les mettrait en parité démographique véritablement favorable pour leur assurer l'éligibilité aux « macro-équilibres géopolitiques » et « micro-dosages régionaux ». Cela signifie deux choses : soit l'érection de leurs arrondissements respectifs en départements soit encore, pour les Mbo cette fois-ci, un rattachement de Santchou au département voisin du Mungo (région du Littoral) où ils constituent un groupe numériquement important. Suivons cette élite mbo, le député Ndi François :

Nous ne tirons aucun profit de notre rattachement à l'Ouest. Nous préférons être Jésus qu'apôtre. Exemple : je suis député à l'Assemblée nationale, circonscription électorale de la Menoua. Je sais que je ne peux pas être considéré comme originaire de l'Ouest. A l'Ouest, si on ne donne pas aux Bamiléké, on le fera aux Bamoun ; ce sont ces deux groupes qui bénéficient de ce que l'Etat réserve à cette région dans la politique d'équilibre régional. Une communauté ethnique ne doit pas être là pour jouer seulement les seconds rôles. Quand tu sais d'avance que les premiers rôles te sont proscrits, il n'y a plus ta raison d'être. Si tu sais que tu ne seras jamais chef de l'Etat, membre du gouvernement, parlementaire, haut cadre administratif ou politique, que fais-tu alors dans un tel système ? Le pis-aller serait donc d'aller se noyer dans la majorité ethnique où tu garderas les mêmes chances d'accession aux rentes politico-administratives. Car, si on n'est brave là-bas, on peut être pris en compte.

Notre rattachement au Mungo nous sera très bénéfique. Dans les perspectives de l'équilibre régional, le ministre pourra sortir de partout. Nous aurons les mêmes chances alors que dans la Menoua, on ne me reconnaît pas comme un des originaires. Mon oncle, M. Eweck Raphaël, a fait 24 ans de carrière comme préfet, mais il n'a pas pu être promu ministre parce qu'il n'est pas Bamiléké. Quelle frustration quand nos élites sont obligées de déclarer officiellement qu'elles sont du Mungo ! Quand elles se déclarent originaires de l'ouest, elles sont défavorisées. Le gars de l'Ouest qui décide ne nous considère pas comme originaire de cette région parce que nous ne sommes pas Bamiléké ; dans le Mungo, nous sommes considérés comme étant chez nous, dans notre propre terroir. Par exemple, je suis plus à l'aise dans le cabinet du ministre Etame Massoma (originaire du Mungo), que celui d'un ministre bamiléké de Dschang. Quand on nomme un ministre Dschang de souche bamiléké, malgré notre appartenance au même département, mes frères ne vont jamais en groupe le féliciter mais individuellement ; il y a donc opérationnalité de l'ethnicité.

« Notre souhait est qu'on érige Santchou en département, peu importe qu'il soit rattaché à l'Ouest ou dans le Littoral. Avec cette érection, nous serons libres ! Pour l'opinion qui incline pour notre rattachement au littoral, c'est surtout la conséquence de notre forte marginalisation à l'ouest bamiléké », dira à l'auteur un autre informateur mbo. Côté tikar, c'est le même son de cloche à en croire un autre informateur :

Nous voulons un département... Il y a une amicale des chefs traditionnels et élites tikar du Cameroun qui regroupe les Tikar des quatre régions, créée en 1996. Cette structure fonctionne normalement et le dernier festival a eu lieu du 11 au 13 avril 2008 à Mara, dans l'arrondissement de Malantouen (département du Noun). Au plan culturel, on essaie de revaloriser nos cultures et rites traditionnels. On se penche sur les problèmes de développement. Notre principale préoccupation reste toutefois que les pouvoirs publics puissent nous regrouper dans une seule unité administrative, que ce soit une région ou un département ; dès lors notre développement suivra.

Magba déjà même souhaite être érigé en département, de par sa superficie, la densité de sa population et son éloignement par rapport à Foumban, chef-lieu du département du Noun. Ce département (de la Mapé ou du Noun-Nord) nous permettra de mieux exprimer notre personnalité....

Effectivement, une érection desdits arrondissements en départements aura des attendus positifs immédiats : les autochtones tikar et mbo deviendront majoritaires dans ces départements ; dès lors, ils seront éligibles dans les macro-équilibres géopolitiques et microdosages régionaux de notre fameux mécanisme de l'équilibre régional. Leur position se renforcera davantage dans les microdosages locaux, tant des nouvelles unités administratives inférieures (arrondissements ou districts) seront créées, et leur offriront dans le cadre des communes, d'autres lieux de

pouvoir. Enfin, n'oublions pas que le rôle de l'administration territoriale est décisif dans la création et la croissance des centres urbains. Il l'est encore capital, et d'une manière générale, la taille des villes et leur importance régionale sont fonction de leur place dans la hiérarchie administrative. Dans chaque région, le chef-lieu puis les préfectures constituent les villes les plus peuplées. Le nombre de fonctionnaires varie selon la place de l'agglomération dans la hiérarchie administrative, d'autant que les différents ministères calquent leur structuration locale sur celle de l'administration générale. On constate que tous (à l'exception bien normale des affaires étrangères) y sont présents. A l'échelon départemental, la répartition des services n'est pas toujours identique et certaines administrations ne sont pas représentées. Les sous-préfectures ne réunissent qu'un nombre beaucoup plus réduit des fonctionnaires (Champaud 1983). L'on peut dès lors légitimement avancer qu'accumulation et enrichissement sont devenus les maîtres mots de l'ultime justification du processus de création de nouvelles entités territoriales. Comme au Nigeria avec la division des Etats, la création de nouveaux départements au Cameroun accroît non seulement leurs ressources et possibilités d'accumulation à l'échelon local, mais aussi leurs positions et garanties de représentation à l'échelon national (Bach in J.F. Médard 1991:117-140).

Devant cette quête d'émancipation administrative, ces minorités ethniques soutiennent le parti au pouvoir, le RDPC, le seul disposant véritablement du monopole gouvernemental d'allocation de ressources étatiques, le seul à même d'ériger leurs localités en départements : « Je me dis que, quand on est orphelin, on doit accepter de s'accrocher sur un père nourricier, s'accrocher sur un diable qu'on connaît plutôt que de s'accrocher sur un prétendu bienfaiteur qu'on ne connaît pas. Nous sommes sans ressources, seul le gouvernement peut nous sortir de cette marginalité. Or, pour nous aider, nous devrions être avec le gouvernement », nous dira un informateur tika à Magba. La quasi-totalité des électeurs respectifs mbo et tika semble ainsi acquise à la cause du RDPC dans les arrondissements respectifs de Santchou et de Magba. C'est cette logique clientéliste et de la manducation qui a fait dire à Frédéric Faverjon que le RDPC est plus « un conglomérat d'opportunistes qu'un parti politique ». ⁹ Néanmoins, il convient de bien distinguer ici les pressions alimentaires des pressions de type ethnique, même si les deux se complètent. ¹⁰ Les « pressions ethniques » relèvent de ce que nous appelons la « logique de terroir » dans le cadre de l'impératif de développement local (Mouiche 2005). Quant aux « pressions alimentaires » ou de la manducation (Bayart 1989), elles se résument soit à offrir à manger et à boire à son électorat, soit à promettre la nomination d'un fils de la localité à un poste important dans les hautes sphères de l'Etat afin d'obtenir ses suffrages. En somme, la « pression ethnique » utilise la stratégie de la corruption morale alors que la « pression alimentaire » déploie l'arme de la corruption matérielle (Soepa 2000:92-93). La quête d'unités administratives relève du premier type de pressions.

Variations et déterminants de la position sociopolitique des minorités ethniques de l'Ouest

Cette étude s'inscrit dans la perspective du changement social, lequel consiste, selon Guy Rocher, en des transformations observables et vérifiables sur de plus courtes périodes de temps. Un même observateur peut, durant sa vie ou même durant une brève période de sa vie, en suivre le développement et en connaître l'issue. Le changement social est davantage localisé géographiquement et sociologiquement : on peut généralement l'observer à l'intérieur d'une aire géographique ou dans un cadre socioculturel plus limités que l'évolution (Rocher 1968:17). Sous ce registre, nous avons, depuis la libéralisation politique de la fin de l'année 1990, enregistré 11 consultations électorales au Cameroun. Malgré cette routinisation des élections, de nombreux motifs de péjoration, voire de disqualification de la voie camerounaise de démocratisation conséquemment à un certain nombre de manœuvres en faveur du RDPC, au pouvoir (Gros et Mentan 2003:131-165), ont fait dire à beaucoup que nous avons affaire ici à une « démocratisation autoritaire » (Kamto 1993:209-238 ; Schraeder 1994:69-90 ; 1995:12-13), à une « démocratie cosmétique » ((Nyamnjoh 2002:5-8), « illibérale » (illiberal democracy) (Konings 2004:20-21 ; van de Walle 2001:243-245)¹¹ ou « bigmanique » (big man democracy) (Takougang 2003:433 ; Martin Gabriel 1999:173-174),¹² ou, beaucoup mieux, à une « révolution passive » (Sindjoun 1999:3),¹³ une « démocratie de transit » (Eboussi Boulaga). Nonobstant ces réserves, ces élections s'avèrent somme toute suffisantes pour donner à notre analyse, la visibilité et le recul nécessaires pour évaluer le degré d'inscription politique des minorités mbo, pouakam, mbororo et tikar. Et en comparaison avec la période du parti unique, le multipartisme et la démocratisation ont eu pour conséquence l'affaiblissement de la position politique des Tikar, le renforcement politique des Mbo, l'éveil politique des Mbororo et la marginalisation persistante des Pouakam.

Cela dit, la participation politique est un phénomène complexe. Sous cet angle, Milbrath W. Lester (1965:18) s'est efforcé de formuler une esquisse de hiérarchisation des indices de participation politique où le détenteur d'un mandat électoral est supposé avoir parcouru toutes les autres étapes. Mais, contre cette idéologie de la « participation politique » qui, décrivant la hiérarchie des formes d'intervention politique, pose l'existence d'une sorte de continuum allant du vote à l'exercice du pouvoir d'Etat, il importe de souligner la coupure imposée par la division du travail politique entre les agents du champ politique et les autres agents sociaux. Ainsi, la lecture des rubriques politiques des journaux, l'écoute des émissions spécialisées à la radio et à la télévision et les discussions politiques n'impliquent aucune participation à la lutte pour la conquête des postes de direction de l'appareil d'Etat. Ce sont en réalité les signes de l'attention que certains accordent en spectateurs aux événements politiques. Il en va de même

du vote qui exprime souvent une volonté de conformité sociale et qui ne survient en tout état de cause que de loin en loin. A l'opposé, la candidature à une élection, l'exercice d'une responsabilité politique ou le militantisme au sein d'un parti ne sont pas des formes d'intervention qui différeraient simplement des précédentes par un engagement plus coûteux en temps et en énergie. Ce sont des activités ressortissant à d'autres champs de la pratique sociale, généralement exercées par des professionnels ou des agents sociaux vivant pour la politique (Gaxie 1978:42). En outre, lorsqu'il est question de la vie politique formelle, il importe de prendre en considération tout ce qui, en démocratie, est en étroite relation avec l'exercice du pouvoir. Dans le contexte de la participation des minorités ethniques, cela comprend les préférences exprimées par certains groupes lors de l'élection des candidats, leurs allégeances et idéologies politiques ou encore la présence de membres élus de communautés ethniques minoritaires dans les cercles du pouvoir (Arcand 2003:20).

Dans la détermination du critère de participation politique des minorités ethniques de l'Ouest, nous privilégions davantage les élections municipales et la mairie comme lieux de pouvoir ; à ceci, nous faisons valoir d'autres référents complémentaires, notamment les législatives et la représentation parlementaire, les structures et représentations partisans ; et pour cause ! D'abord, nous avons vu plus haut comment, sous le parti unique, notre politique d'équilibre régional réservait à certaines minorités ethniques des positions fortes dans les instances communales, cela en termes de monopole exclusif du poste de maire dans leurs localités respectives. Ensuite, les élections ne sont pas interchangeables, mais elles sont d'inégale importance aux yeux des électeurs. Des études ont démontré que dans les régimes présidentiels ou présidentielistes, c'est l'élection à la présidence de la République, clef de voûte des institutions, que les électeurs classent en tête. En second, ils placent les élections municipales, les plus proches de leurs préoccupations quotidiennes, la commune dont l'échelle est réduite, leur permettant de percevoir plus aisément le lien entre leur vote, les programmes publics et les services effectivement obtenus (Mayer et Perrineau 1992:16). En plus, les élections municipales mobilisent de nombreuses candidatures de nature à évaluer véritablement le poids et l'engagement politiques des minorités, mieux que toute autre consultation.¹⁴ Enfin, dans la perspective de l'espace public, de l'approche délibérative du partage des postes politiques, c'est à l'échelle des élections communales que sont généralement observées les délibérations sur les types d'autorités destinés à entrer dans la compétition pour le leadership du pouvoir local (Fay 2000 ; Geschiere 2006:1-7). C'est autour de ce contrôle des municipalités que le multipartisme et la démocratisation ont conduit à l'affaiblissement de la position des Tikar, au renforcement politique des Mbo, à l'éveil politique des Mbororo et à la marginalisation persistante des Pouakam. L'affaiblissement politique des Tikar se singularise principalement par la perte du poste de maire jadis leur apanage sous le parti unique, au profit du groupe dominant

bamoun. Au contraire, les Mbo ont conservé cet acquis hérité du parti unique en s'octroyant tout aussi automatiquement un des deux postes d'adjoint au maire. S'agissant des Mbororo, contrairement à la période du parti unique où ils brillaient par leur apathie politique, de plus en plus aujourd'hui, ils briguent des postes électifs et parviennent même à se faire élire. Enfin, la marginalisation persistante des Pouakam se singularise par la non obtention d'un mandat électif par un de ses membres jusqu'à présent. Leur rôle se résume au seul vote pour les partis politiques, notamment l'opposition UDC, qui ne leur accorde d'ailleurs aucune investiture pour leur offrir une chance de succès électoral.

Ces variations de comportement politique sont travaillées par trois facteurs : la densité démographique des dites minorités, leur statut socioéconomique et leur assimilation structurelle par les partis politiques. D'abord le déterminisme principal constitué par la densité démographique : l'idée générale ici est qu'une population nombreuse dispose d'un électorat suffisant pour jouer un rôle politique conséquent sur l'échiquier politique local, voire national ; ensuite, le statut socioéconomique des minorités : la démocratie est un système dans lequel le pouvoir découle de l'autorité du peuple et se fonde sur sa participation. Démocratie et participation marchent de pair. La participation politique, dans ses diverses modalités, n'est pas une dimension isolée des autres aspects de la participation sociale au sens large. Les indicateurs de la participation politique covarient avec d'autres activités sociales (appartenance syndicale, vie associative, etc.). Reste à poser la question « qui participe ? », question aussi importante que celles de l'ampleur et des modes de participation. La nature des participants nous éclaire sur la signification de la participation politique. Quels intérêts sociaux et politiques accèdent au système politique, au travers de la participation, et quels sont ceux qui en sont largement exclus ? La participation politique n'est-elle que le reflet fidèle du système de positions sociales ou au contraire répond-elle surtout à des stimuli d'ordre politique ? (Mayer et Perrineau 1992:14). Dès lors, une équation démographique n'est favorable à un groupe ethnique que si celui-ci dispose, dans la perspective élitiste, de compétences pour assurer l'action historique pour ledit groupe, sinon ce serait un géant au pied d'argile. Enfin, l'assimilation structurelle des partis politiques : c'est la distribution proportionnelle des groupes ethniques dans les structures et investitures des partis. Cette assimilation structurelle dépend de deux premiers facteurs, travaillée par les intérêts électoralistes des partis.

Le déterminisme démographique

C'est assurément Durkheim qui a poussé le plus avant l'analyse du facteur démographique dans le changement social. Durkheim, comme nombre de ses contemporains, assiste à la fin d'un monde. Il semble que la société se délite, que l'ordre ancien ne soit plus capable d'admettre la rapidité des changements sociaux. C'est à cette transformation qu'il réfléchit, c'est pour la comprendre qu'il participe

largement à la création de la sociologie. Sa thèse, publiée sous le titre *De la division du travail social*, représente une tentative de réponse à l'explication du changement social. La division du travail comme phénomène social, c'est-à-dire la division du travail dans la société, est pour lui un objet d'étude qui doit faciliter la compréhension des mécanismes au travers desquels les sociétés, en se spécialisant, parviennent à se transformer. Et selon notre auteur, lorsque, dans une société, la population est peu nombreuse et est dispersée sur un vaste territoire, elle peut survivre sans recourir à une division complexe du travail; les familles et les groupes de familles, répartis sur le territoire, ne se nuisent pas économiquement et peuvent compter sur les mêmes ressources (agriculture, chasse, pêche) en utilisant les mêmes techniques. Lorsque la population s'accroît et en même temps devient plus dense, la survivance du groupe n'est possible qu'à la condition d'opérer une division des tâches, de développer la spécialisation et la complémentarité des fonctions. De cette observation, Durkheim tire la proposition générale suivante : « La division du travail varie en raison directe du volume et de la densité des sociétés, et si elle progresse d'une manière continue au cours du développement social, c'est que les sociétés deviennent régulièrement plus denses et très généralement plus volumineuses » (Durkheim 1960:244).

Durkheim fait intervenir l'idée que la division du travail possède, dans les sociétés modernes, une fonction « morale » : elle produit le lien social, la solidarité et l'intégration de l'individu dans un groupe social, ce que l'auteur appelle la densité morale. Les hommes étant plus rapprochés, leurs rapports se multiplient, se diversifient, s'intensifient ; il en résulte une « stimulation générale », une plus grande créativité, et donc une élévation de niveau de civilisation de cette société. Ce qui amène Durkheim à conclure :

En déterminant la cause principale des progrès de la division du travail, nous avons déterminé du même coup le facteur essentiel de ce qu'on appelle la civilisation... Du moment que le nombre des individus entre lesquels les relations sociales sont établies est plus considérable, ils ne peuvent se maintenir que s'ils se spécialisent davantage, travaillent davantage, surexcitent leurs facultés ; et de cette stimulation générale résulte inévitablement un haut degré de culture. De ce point de vue, la civilisation apparaît donc, non comme un but qui meut les peuples par l'attrait qu'il exerce sur eux, non comme un bien entrevu et désiré par avance, dont il cherche à assurer par tous les moyens la part la plus large possible, mais comme l'effet d'une cause, comme la résultante nécessaire d'un état donné... Plus ils (les individus) sont nombreux et plus ils exercent leur action les uns sur les autres, plus ils réagissent avec force et rapidité ; plus par conséquent, la vie sociale est intense. Or, c'est cette intensification qui constitue la civilisation (Durkheim 1960:327 et 330).

Cette évolution peut se comprendre à partir de la place qu'occupe la morale dans la pensée durkheimienne. Un individu moral doit posséder l'esprit de

discipline et respecter les normes du groupe, il doit servir la collectivité et appliquer des règles impersonnelles, qui facilitent la stabilité de la communauté, quels que soient les individus qui la composent. La morale provient donc du groupe et Durkheim ne peut faire l'économie du retour de la communauté comme niveau intermédiaire, favorisant l'accroissement harmonieux de la société globale, mais développant aussi la dépendance de l'individu face au groupe restreint qui l'enserme. En définitive, nous retrouvons dans ce texte de Durkheim, comme facteur principal de civilisation, l'interaction sociale, c'est-à-dire l'influence réciproque des personnes dans les relations humaines. La densité morale, moteur du développement des sociétés et source de civilisation, est en réalité le produit d'une multiplicité d'interactions, d'une intensification de l'influence réciproque des personnes. Durkheim arrive donc à établir une double relation causale. La première veut que la connaissance de la densité démographique engendre en même temps le progrès de la division du travail et celui de la densité morale. En second lieu, la division du travail et la densité morale sont à leur tour les facteurs principaux du progrès de la « civilisation », c'est-à-dire le développement économique, social, politique et culturel. Cette double relation causale apparaît à Durkheim si fondamentale dans l'explication de l'histoire sociale qu'il l'appelle la « loi de la gravitation du monde social », par analogie à la loi de gravitation universelle de Newton en physique (Rocher 1968:37-38).

Que penser de cette « loi » ? Comment interpréter la participation politique des minorités mbo, mbororo, pouakam et tikar à l'aune de la densité démographique et morale dans cette optique durkheimienne ? Les chiffres sur les populations au Cameroun ne sont pas rigoureux : aux défauts habituels des recensements administratifs s'ajoute la difficulté de connaître exactement le chiffre de la population véritable de chaque communauté ethnique. En l'absence de ces données statistiques fiables et disponibles, nous essayerons tout au long de cette étude de compiler les données électorales dans différents groupements et villages pour établir la parité démographique entre ces communautés ethniques. Nous sommes conscient des limites méthodologiques d'un tel attelage, tant aucun village ou groupement n'est mono-ethnique. Cette simulation nous permet toutefois de dégager les tendances à partir d'un certain nombre de régularités électorales, surtout qu'en milieu rural, les crispations identitaires sont très fortes dans les aires géographiques. Sous cet angle, les trajectoires divergentes de comportement politique des minorités mbo, tikar, pouakam et mbororo nous offrent une très belle illustration empirique : le renforcement de la position sociopolitique des Mbo en ce temps de multipartisme et de démocratisation est lié en partie à leur poids démographique qui leur assure un électorat largement supérieur à celui réuni de leurs concurrents bamiléké de Fondonera et de Fombap. Fort dudit électorat susceptible d'être mobilisé pour remporter toute consultation politique dans l'arrondissement de Santchou, les Mbo en prennent prétexte pour revendiquer et occuper des positions fortes de pouvoir dans cette localité.

Cette ossature numérique ne laisse nullement indifférents les partis politiques, en particulier le RDPC, parti privilégié des Mbo, dans sa politique d'assimilation structurelle des groupes ethniques dans l'arrondissement de Santchou, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant.

Les Tikar de Magba ont plutôt vu leur position politique s'affaiblir. Au plan numérique, avec l'avènement du barrage sur le fleuve de la Mapé qui y a fait venir des milliers de pêcheurs nordistes, les Tikar, qui étaient déjà talonnés au plan démographique par l'ensemble constitué des Bamoun et des allogènes bamiléké et anglophones, sont aujourd'hui réduits à une parité démographique défavorable dans l'arrondissement. L'éparpillement des Mbororo les prédispose à un déficit démographique partout où ils s'établissent à l'Ouest. L'électorat pouakam reste très infime pour susciter une densité morale auprès de ces populations : près de 350 électeurs dans une circonscription électorale de Bangourain qui mobilise au moins 7000 électeurs. Outre cette parité démographique défavorable, les Tikar, les Mbororo et Pouakam souffrent d'un déficit de leadership au plan socioéconomique (voir chapitres 4 et 5).

Le statut socioéconomique

Le statut socioéconomique détermine la variation entre les groupes au niveau de leur participation politique. Participer suppose une capacité de comprendre l'univers politique, « inséparable d'un sentiment plus ou moins vif d'être compétent au sens plein du mot, c'est-à-dire socialement reconnu comme habileté à s'occuper des affaires politiques, à donner son opinion à leur propos ou même à modifier le cours » (Bourdieu 1979:466). Dans les démocraties occidentales, le principe de l'égalité politique des citoyens cohabite avec cette réalité d'une hiérarchie sociale organisée autour de la catégorie socioprofessionnelle, du niveau de diplôme ou encore du montant des revenus. La nature des relations entre cette hiérarchie sociale et la participation politique est clairement établie: plus on progresse dans la hiérarchie sociale, plus la participation politique tend à s'élever (Verba et Nie 1972 ; Verba et al. 1978). L'engagement politique semble ainsi obéir à une logique forte : celle de la position sociale qui entraîne un certain sentiment de compétence sociale et politique qui lui-même génère un certain niveau de participation (Mayer et Perrineau 1992:18). Cette lecture de la participation politique vidée de son contenu démocratique par les inégalités sociales s'est imposée en France dans les années 1970. Pour certains auteurs (Pierre Bourdieu, Daniel Gaxie) qui se retrouvent derrière un paradigme dominant qu'on pourrait appeler le paradigme de la domination, l'espace social est traversé par un clivage central entre deux catégories d'agents : d'un côté, les « dominants » qui impriment leur marque à la société, de l'autre, les « dominés » qui la subissent. Ce clivage se reproduit selon un « principe d'homologie » dans chaque « champ » de la réalité sociale.

La notion de participation politique est donc un leurre idéologique qui cache la coupure entre des activités de masse, propres aux dominés, et des activités spécialisées, « propres aux dominants » :

A partir du moment où certains agents sont spécialisés dans la lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique, les autres deviennent de simples spectateurs d'une compétition dont ils se trouvent objectivement exclus (Gaxie 1978:42).

Cette thèse récuse les présupposés philosophiques de la démocratie représentative. Elle considère que le système démocratique, qui prétend organiser la participation, dresse en réalité des obstacles à celle-ci. La participation est alors réservée aux classes dominantes, les classes dominées étant privées des moyens matériels, intellectuels et de la légitimité d'exprimer leur opinion. Derrière la façade démocratique se cache donc un nouveau cens :

En provoquant l'exclusion électorale des agents culturellement et/ou socialement dominés, les inégalités de politisation fonctionnent comme un cens caché et aboutissent aux mêmes résultats- de façon certes plus atténuée- que les restrictions du droit de vote et les conditions d'éligibilité posées aux XVIIIe et XIXe siècles pour écarter les femmes et les classes dangereuses (Gaxie 1978:254-255).

Ce cens caché n'est pas le seul fruit du jeu des mécanismes de l'inégalité sociale, il est voulu et mis en place par les groupes sociaux dominants :

Le cens caché qui limite la participation ne s'analyse pas seulement comme la conséquence directe des inégalités sociales, il est le fruit d'une construction de l'ordre politique par ceux qui en bénéficient le plus, construction acceptée et intériorisée par une majorité d'individus exclus ou tenus à l'écart (Lagroye 1991:315).¹⁵

Dans cette perspective, plus le statut socioéconomique d'un groupe est élevé, plus grandes sont les chances qu'il s'intéresse et s'engage dans la vie politique. Toujours dans l'approche du statut socioéconomique, des études révèlent qu'il y a souvent effet d'entraînement et que la présence d'un candidat du même groupe ethnique peut avoir une influence positive sur la propension des membres à s'impliquer dans la vie politique (Tate 1993). La présence de membres de l'élite économique, par exemple les entrepreneurs, est aussi un facteur à prendre en considération (Bobo et Gilliam 1990). De fait, à travers le facteur démographique que nous venons d'analyser plus haut, ce sont les hommes qui font l'histoire des sociétés, ce sont leurs actions et leurs décisions qui déterminent le destin des collectivités. Karl Marx a précisément voulu le rappeler aux philosophes idéalistes : l'histoire sociale résulte de la praxis d'hommes ayant des besoins qu'ils ne peuvent satisfaire que par le travail et la production. De même, Max

Weber a souligné que l'éthique protestante ou ascétique s'exprime par la réaction des croyants à la dureté intolérable de la doctrine de la prédestination. L'un et l'autre nous renvoient donc à l'homme, à ses besoins, à ses réactions et à son action. C'est en suivant cet enseignement que Guy Rocher distingue entre changement social et action historique, celle-ci étant l'action des divers agents qui influencent le cours historique de leur société (Rocher 1968:128).

Au Cameroun, nous dit Luc Sindjoun, « l'ethnicité légitime dépend aussi de l'existence d'une classe politique, de l'aptitude des agents sociaux qui s'en réclament à la communication. C'est le préalable à l'insertion dans l'agenda politique » (Sindjoun 2002:212). Cette évidence est d'autant plus avérée que les suffrages revêtent une expression ethno-régionale importante dans ce pays. L'implantation des partis est attestée ici par la distribution territoriale des votes qui reflète la mobilisation communautaire. Le choix des électeurs se porte très souvent sur les candidats avec lesquels ceux-ci partagent des affinités ethniques et régionales. « L'identification à la région, à l'ethnie et à la langue française ou anglaise détermine l'élection qui correspond à une arène où se joue le sort des communautés territoriales ethniques et linguistiques du Cameroun » (Menthong 1998:41-42 ; Nchoji Nkwi et Socpa 1997:138-149 ; Geschiere et Nyamnjoh 2000:423-452 ; Nyamnjoh et Rowlands : 1998:320-337).¹⁶ Ces référents identitaires commandent que la politique camerounaise soit peu basée sur les projets des candidats et davantage sur les personnalités. Comme le souligne Frédéric Faverjon, un chercheur français, témoin oculaire des municipales de 1996 à l'Ouest du Cameroun, la politique camerounaise est peu basée sur l'idéologie :

Il s'agit bien davantage d'une politique de rassemblement derrière quelqu'un en vue. Les partis politiques vont surtout placer en tête de liste des candidats à l'aura certaine qui se sont déjà illustrés par leurs actions au village. Ces élites rassembleront plus les électeurs sur leur nom que sur leur programme. Typiquement les candidats RDPC dans le Ndé aux législatives ont été Niat en 1991 (le Directeur général de la SONEL, l'EDF du Cameroun) et Tchouta Moussa en 1997 (le Directeur général de l'ONPC-Office national des ports du Cameroun). Les électeurs ont plus voté pour ces élites qui ont su se montrer généreuses envers leurs frères que pour le RDPC honni par les populations et dont le bilan est peu flatteur.¹⁷

C'est donc dire que la possession d'une classe politique prédispose une minorité ethnique à une forte participation politique. Celle-ci est à l'origine des trajectoires divergentes de la position sociopolitique des minorités ethniques de l'Ouest. Concrètement, le renforcement de la position politique des Mbo est en partie nourri par cet élément qualitatif et quantitatif : de nombreux lettrés et cadres administratifs qui n'éprouvent aucun complexe devant leurs concurrents bamiléké de Fondonera et de Fombap, bref des élites, prompts à engager pour leur société une action historique, comme nous le verrons au chapitre 3. En revanche,

au plan socioéconomique, les Tikar de Magba restent assez démunis, sous-scolarisés, en panne de leaders et donc désarmés. Ce déficit de leadership ajouté à la tutelle pesante de la royauté bamoun, qui a toujours voulu assurer une hégémonie bamoun sur les Tikar et préserver ainsi l'unité du royaume, joue en faveur des Bamoun dans les luttes pour le contrôle des postes politiques locaux, à la mairie notamment. L'éveil politique des Mbororo s'explique aussi en partie par cette donne socioéconomique : quelques élites émergentes dont nous parlerons au chapitre 5 et regroupées au sein du MBOSCUA, un nouveau mouvement social mbororo qui œuvre, par des actes de sensibilisation, pour une prise en compte des Mbororo dans nos politiques d'intégration nationale. Les Pouakam, quant à eux, n'ont à proprement parler pas de ressources à mobiliser ; ni densité démographique, ni statut socioéconomique, encore moins un nouveau mouvement social comme les Mbororo pour intéresser les partis politiques dans leur politique d'assimilation structurelle des groupes ethniques.

Les partis politiques et « l'assimilation structurelle » des minorités ethniques

Tout au long de l'histoire des régimes des pays occidentaux, le terme de « parti » a signifié division, conflit, opposition au sein d'un corps politique. Etymologiquement, ce mot vient de « part », et depuis le moment où il apparut pour la première fois dans le discours politique à la fin du Moyen Age, il a toujours conservé cette référence à un ensemble d'éléments en concurrence ou en opposition avec un autre ensemble à l'intérieur d'un certain tout unifié (Lipset et Rokan in Birnbaum Chazel 1971:196). La mission principale des partis politiques consiste finalement à maîtriser et à mettre à l'unisson les intérêts sociaux catégoriels ; intérêts qui, bien qu'ils ne possèdent pas une existence bien définie dans le cadre des rouages politiques légitimes, se meuvent et agissent aux souterrains de la démocratie représentative et en déterminent le destin. Quand elle ne revête purement et simplement un caractère révolutionnaire, la cohorte des intérêts et des initiatives catégoriels se canalise par les ramifications des partis politiques dans les luttes électorales, sans que les caractères initiaux de la démocratie individualiste et libérale en soient affectés. C'est ce qui rend, à n'en point douter, plus sensible la distance qui sépare la volonté générale présumée au moyen de l'observation stricte du principe majoritaire, de la volonté de tous entendue comme la volonté de l'ensemble des individus-citoyens (Vlachos 1996:243).

Comment les partis politiques procèdent-ils à la distribution des minorités ethniques de l'Ouest dans leurs structures ? Cette question est importante quand on sait qu'au-delà de l'image globale qu'ils ont de la politique, les citoyens ont une image du système partisan. Les partis sont l'objet des processus d'identification partisane. Attitude que les électeurs ont vis-à-vis des partis, celle-ci a comme toute attitude ou disposition une direction et une intensité. Une direction dans la mesure où un électeur ou un groupe ethnique peut préférer un parti aux autres.

Une intensité dans la mesure où il peut se sentir plus ou moins attaché à celui-ci. Selon Angus Campbell, l'identification partisane s'analyse comme un sentiment d'attachement au nom et aux symboles d'un parti politique. « C'est l'acceptation du parti comme groupe de référence positive (...) ; l'identification n'est pas synonyme d'appartenance formelle, c'est une disposition psychologique qui peut ou non s'accompagner de démonstrations visibles de soutien ou d'opposition » (Campbell 1966:582). L'absence de proximité partisane favorise la non participation (Mayer et Perrineau 1992:34). Or l'un des jalons importants de libéralisation politique des années 1990 au Cameroun est la réforme constitutionnelle de 1996 qui institue un Etat unitaire décentralisé, reconnaît les droits des autochtones et protège les minorités. Dans le même ordre d'idées, les lois portant organisation des élections municipales et législatives appellent au respect des « différentes composantes sociologiques » des circonscriptions dans la constitution des listes de candidatures aux élections. A la lumière de ces dispositions, l'on peut légitimement se demander sur quelle base les partis politiques accordent leurs investitures aux minorités ethniques lors des élections. Est-ce sur une base proportionnelle, en fonction de leur poids démographique ou de leur soutien politique et électoral, c'est-à-dire leur identification partisane ? Ou encore en fonction de leur statut socio économique ou du respect de ces textes régissant les élections au Cameroun ? En vérité, l'assimilation structurelle des minorités ethniques par les partis politiques obéit moins aux équilibres « sociologiques » prescrits par nos lois et règlements qu'aux identifications partisans ; la mise en pratique de notre armature juridico-institutionnelle reste contingente ; ce qui importe pour les partis politiques, ce sont leurs intérêts électoralistes, en termes de suffrages engrangés ou escomptés auprès des électors des communautés ethniques lors des compétitions électorales : pour remporter une élection ou engranger de nombreux suffrages parmi une communauté ethnique, il faut davantage primer et doper ce groupe en lui accordant une investiture proportionnelle à son investissement et soutien politiques. Mais jusqu'ici, nous nous sommes limité aux tendances générales de comportement politique de ces minorités ethniques ; dans les trois chapitres qui suivent, nous allons approfondir ces variations par des études de cas.

Notes

1. *Enamarkes* : diplômés de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM).
2. Avec le processus actuel de décentralisation, les provinces ont été érigées en régions en 2008.
3. Cette conception de l'unité nationale était aussi sous-tendue sous le règne du Président Ahidjo par une politique de discrimination en faveur de sa région natale du Nord-Cameroun, dite avec raison « sous-scolarisée », afin de désamorcer les déséquilibres initiaux entre le nord et le sud. En vérité, Ahidjo voulut aller le plus vite possible. Il comprit qu'il faudrait recourir à des artifices pour obtenir les résultats

rapides. Il n'hésita pas à tricher. Il savait bien qu'originaire de la région la plus attardée tant sur le plan économique que sur celui de l'instruction, il serait accusé de favoriser son fief. Il assumait l'opprobre, écrit le journaliste Philippe Gaillard (1994:19). Cette discrimination se manifestait par des traitements différenciés des citoyens camerounais en matière de recrutement aux emplois de la fonction publique, de la police, de l'armée. Concrètement, une différence tranchée était observée entre les candidats des « départements sous-scolarisés » et ceux des autres départements. Les premiers cités étaient recrutés dans la liste « A » avec des diplômes d'un niveau inférieur à ceux des autres candidats postulant pour le même emploi. Au niveau de l'enseignement, les épreuves d'évaluation différaient en même temps que la période d'examen (Y. Monga 2000:725 ; Léopold Donfack Sokeng 2001:77 et sv. ; Philippe Gaillard 1994:19-20 ; Valentin Ndi Mbarga 1993:18).

4. <http://camerounlibre.blogspot.com/>. Publié par Cameroun libre à l'adresse 1/26/2010 08:30:00 AM.
5. By social inclusiveness is meant creating and sustaining conditions making it possible for the various strata of society (ethnic minorities, women, the physically handicapped, rural dwellers, competing religious and sectarian orders, the weakest and poorest sections of society, as well as victims of erstwhile social exclusion practices) to be represented in a formal organization. This contrasts with an arrangement in which 'merit' holds sway. It also highlights the dilemma facing the modern public sector manager. Merit, howsoever defined, has to do with the quest for excellence, while social inclusiveness – particularly, when interpreted as 'quota representation' – leans towards compromise, inter group bargaining, and, possibly, mediocrity. To be guided by merit is to be able to anticipate, or at least, respond to, market forces. To bend towards social inclusiveness is to seek to promote the cause of social justice even if this means going against the grain of efficiency and «rational» resource allocation (Balogun 2001:1-2).
6. C'est donc dire que dans tout Etat, et pas seulement en Afrique, l'enjeu central de la compétition politique reste « le partage du gâteau national ». La différence avec les systèmes politiques occidentaux, c'est qu'en raison de la patrimonialisation de l'Etat africain, la compétition pour les ressources est beaucoup plus immédiate et directe. L'accès à l'Etat conditionnant l'accès direct aux ressources économiques, les ressources économiques et les ressources politiques sont immédiatement interchangeables et le pouvoir donne accès à la richesse comme la richesse au pouvoir. Il en résulte que les enjeux de la compétition sont globaux et non spécifiques et ils deviennent, par là, vitaux. Les conflits qui opposent les groupes et les individus en vue de l'accès aux ressources politiques s'en trouvent exacerbés, d'où une propension marquée au recours à la violence pour régler les conflits. Dans les sociétés démocratiques, il est plus facile de recourir à un mode démocratique de régulation des conflits, c'est-à-dire à un mode pacifique, en raison d'un niveau d'institutionnalisation plus poussée de l'Etat, d'une plus grande différenciation des sphères politiques, économiques et domestiques et parce que la sphère publique laisse un espace à la société civile. Il existe ainsi une affinité structurelle entre le patrimonialisme et l'autoritarisme. Le patrimonialisme s'exprime naturellement dans l'autocratie, tout en contribuant à subvertir la démocratie. Dans un Etat, normalement autoritaire, l'accumulation des ressources est fondée sur la prédation et l'extorsion fondées sur la violence en association avec le clientélisme et la cooptation (Médard 1991b:93).

7. Aucun Mbororo et *a fortiori* un Pouakam ne figure et n'a jamais figuré dans aucune commission de campagne du parti au pouvoir, pas même communale.
8. Dans l'ouvrage de Jean-François Bayart, *L'Etat au Cameroun*, consacré à la politique camerounaise de 1958 à 1975, les groupes ethniques qui constituent les noyaux durs de son observation sont les suivants : Beti (Ewondo, Eton, Boulou), Bamiléké, Foulbé ou Peuls, Bassa, Bamoun, Kirdi (Toupouri, Massa). De manière générale, ce sont ces ethnies que l'on retrouve principalement dans les ouvrages consacrés à la vie politique camerounaise.
9. Frédéric Faverjon, <http://membres.lycos.fr/rdefap/faverjon/politique.html>, p. 5.
10. Pour mieux comprendre les logiques alimentaires et clientélistes dans le jeu politique camerounais, lire Antoine Socpa 2000:91-108.
11. Sur le concept de démocraties « illibérales », lire Fareed Zakaria 1997:22-43 ; Larry Diamond 1996:20-37; van de Walle 2001:243-244.
12. Joseph Takougang emprunte ce concept de démocratie « *bigmanique* » (*big man democracy*) à Michael Bratton et Nicolas van de Walle, 1997:233.
 « What seems to have occurred in Cameroon since the reinstatement of multiparty politics in December 1990 is what Bratton & van de Walle (1997: 233) have described as 'big-man democracy', in which the formal trappings of democracy coexist with neopatrimonial political practices. In other words, despite the semblance of democracy, the old one-party system in which one party and one individual were in charge still reigns ».
13. Selon Luc Sindjoun recourant à Max Weber, la « révolution passive » s'entend d'« un changement bricolé » par lequel le régime et ses acteurs dominants, confrontés à la « revanche de la société », des dominés, parviennent à la relative émasculature révolutionnaire de celle-ci ou de ceux-ci à travers les procédures de réformes politiques (multipartisme, reconnaissance et protection des libertés publiques, dilution des aspects répressifs, etc.), de cooptation gouvernementale de certaines élites de l'opposition, de canalisation institutionnelle de l'opposition, etc. (Sindjoun 1999:3).
14. Prenons par exemple les législatives : Magba et Santchou ne bénéficient que d'un seul siège de député respectivement. Magba est d'ailleurs favorisé depuis 2007, parce que érigé en circonscription législative spéciale avec un siège unique. Au contraire, Santchou fait plutôt partie intégrante de la circonscription électorale de la Menoua qui comprend cinq sièges de députés ; dans ce contexte, les partis politiques ne sont pas forcément tenus d'intégrer ou d'engager un Mbo dans leurs listes de candidatures aux législatives ; quand bien même un ou plusieurs Mbo figureraient dans des listes de candidatures, en cas de partage de sièges entre partis politiques, leur sort serait lié à leur position sur ces listes. Ce scénario s'est vérifié en 1997 où, malgré la large victoire du RDPC à Santchou, le chef supérieur des Mbo, Milla Assouté, troisième dans la liste RDPC, ne put être élu député, son parti n'ayant remporté que deux sièges sur les cinq en compétition. En revanche, Magba et Santchou disposent chacune d'une commune de 25 sièges de conseillers municipaux, suffisants, pour les partis politiques, pour prendre en compte les équilibres sociologiques ou ethniques desdites localités lors des investitures.
15. Face à ce paradigme de la domination où la participation politique n'est que l'apanage que des seuls « dominants », s'affirme un paradigme concurrent, celui de l'intégration, selon lequel les inégalités de participation correspondent à une inégalité des degrés d'engagement de l'individu. Dans cette perspective, il y a véritable continuum des diverses activités de participation politique des moins engagées (militance) et aucune

rupture n'intervient de manière brutale entre les participants et les autres. Un tel paradigme accepte de fait les présupposés philosophiques de la démocratie. Il considère que le système démocratique organise, facilite et encourage la participation et que les citoyens ont intérêt à celle-ci, car elle leur permet de défendre leurs intérêts personnels ou collectifs. Dans cette perspective, si certains citoyens participent moins que les autres, c'est qu'ils sont mal intégrés à la société (Mayer et Pascal Perrineau 1992:23).

16. Toutefois, il faut le souligner, il n'y a pas de corrélation absolue entre appartenance communautaire et sens du vote : l'électeur, fût-il africain, ne se détermine pas fatalement (et c'est heureux) en fonction des motivations « primordialistes » ; des considérations « utilitaristes » peuvent l'amener à infléchir le sens de son vote et à plébisciter un candidat ou un parti différents de son groupe de référence (Otayek 1998:10).
17. Voir Frédéric Faverjon, <http://membres.lycos.fr/rdefap/faverjon/politique.html>, p. 5.

